



édito

Une mauvaise «Vue d'ensemble» du Conseil fédéral

*Soulevant un tollé, le rapport publié par le Gouvernement
le 1^{er} novembre dernier n'évoque pas les éléments clés essentiels
à la réalisation d'une politique agricole équitable et durable.*



Christian Aeberhard
Prométerre

2018 s'annonce comme une année de rudes discussions en matière de politique agricole fédérale. Ignorant les bonnes dispositions du monde agricole à ne pas fixer à outrance, dans la Constitution, ses revendications en faveur de la production indigène, le Conseil fédéral propose sans vergogne de démanteler progressivement la protection de notre marché agro-alimentaire, sans mesure substantielle d'accompagnement. Il y affirme avec désinvolture que l'évolution structurelle, l'innovation, l'esprit d'entreprise et la digitalisation permettront d'améliorer la compétitivité agricole suisse, tout en exigeant encore plus d'efforts pour préserver l'environnement. Prométerre estime qu'il eût été plus habile et intelligent de la part d'un Gouvernement prêt à défendre équitablement tous les intérêts du pays,

pas seulement ceux de l'industrie d'exportation, de proposer d'abord un perfectionnement des conditions-cadres pour l'agriculture suisse qui permette, preuve par l'acte, d'améliorer sa compétitivité, et ensuite seulement d'entrouvrir les frontières là où les risques de pertes de valeur de la production indigène s'avèreraient supportables. Il ne convient cependant pas de laisser le débat s'enliser dans un brutal affrontement entre provocation gouvernementale et opposition professionnelle à tout dialogue. A cet effet, les organisations de promotion professionnelle doivent amener des propositions précises pour asseoir une évolution de la politique agricole qui ne se fasse pas sans les paysans. Dans une perspective de durabilité, l'objectif de cette réforme ne peut se réaliser sans une agriculture indi-

gène forte, ni maintien d'une activité agricole rentable en Suisse avec l'espérance d'une rémunération équitable à moyen terme. Cela est décisif tant dans les choix d'investissements que dans ceux de se lancer dans l'aventure d'une exploitation agricole.

Frein à l'ouverture des frontières

Faisant défaut dans la «Vue d'ensemble...» proposée par le Conseil fédéral le 1^{er} novembre dernier, les éléments clés d'une politique agricole «équitable» et «durable» sont les suivants: une compétence légale «d'observation et d'intervention de l'Etat» dans tous les échelons des filières agro-alimentaires pour que la valeur ajoutée dans le pays revienne de manière juste au niveau des producteurs primaires; à l'image des FORTA et autre FAIF, un «Fonds d'infrastructures rurales», destiné à financer l'équipement, à l'égal de nos concurrents extérieurs et sans être tributaire des aléas budgétaires; enfin, une forme de «frein à l'ouverture des frontières» dans la loi, qui oblige le Conseil fédéral à actionner les leviers de sauvegarde dont il dispose, lorsque les indicateurs d'approvisionnement national ou de revenu sont au rouge pour le secteur productif agricole.

Ce n'est qu'à la condition de ne pas se laver les mains quant aux conséquences effectives de son projet de politique agricole, que la Confédération pourra permettre à notre agriculture de subsister comme un secteur économique sain, tout en parvenant à ne pas accentuer encore davantage une dépendance chronique envers la santé des finances publiques.



Pour permettre à l'agriculture de demeurer un secteur économique sain, le Conseil fédéral doit maintenir une protection efficace à la frontière.

OROC

Crédit infos

Contributions AF pour les fosses à purin

Dès le 01.01.2018
aucun octroi AF possible sans
dépôt d'une demande
de contribution avant travaux

Office de Crédit Agricole

Jordils 3 – CP 1080 – 1001 Lausanne
Tél. 021 614 24 33 – Fax 021 614 25 01
oca@prometerre.ch

Budget fédéral 2018

Après les traditionnels marchandages de fin d'année au Parlement fédéral, le budget 2018 de la Confédération a été adopté. L'enveloppe financière destinée aux paiements directs, principale mesure de politique agricole ayant un effet direct sur le revenu des familles paysannes, est restée intacte. Si la constance du Parlement à honorer les engagements pris lors de la planification financière agricole 2018-2021 est réjouissante, Prométerre ne peut que déplorer la mauvaise habitude de se dédire que manifeste, année après année, le Conseil fédéral, dont les promesses ne nous rendent définitivement plus joyeux. Malgré le regret de la diminution des moyens alloués aux améliorations structurelles (-7,8 mios) et à la vulgarisation et à la recherche (-0,8 mios), on salue le maintien du soutien financier à l'assurance qualité du lait (3 mios). (CHA)

Fin de la loi chocolatière

Le Conseil national a quasiment terminé l'étape législative permettant d'abroger les dernières subventions à l'exportation issues de la politique agricole (loi chocolatière) au plus tard en 2020, comme la Suisse s'y est volontairement engagée auprès de l'OMC. Les branches concernées de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, le Conseil fédéral et finalement le Parlement ont concouru à l'adoption d'une solution durable en remplacement de la loi chocolatière. Contre l'avis du Gouvernement qui proposait de n'octroyer que 67,9 millions de francs par an, l'enveloppe financière annuelle de 95 millions sera à la hauteur des enjeux que les filières laitières et céréalières doivent affronter. C'est ainsi la mise en valeur de 250 millions de kilos de lait qui est sécurisée. Pour les 40 000 tonnes de céréales concernées, l'on s'achemine vers une mutualisation entre les panifiables et les fourragères. Il subsiste toutefois une dernière divergence avec le Conseil des Etats, qui devrait être résolue au printemps prochain. (CHA)

Contrat-type de travail : compétence, expérience et inflation

*Le Canton de Vaud a modifié son contrat-type de travail pour l'agriculture
(CTT) avec effet au 1^{er} janvier 2018. Le Conseil d'Etat a souhaité valoriser,
dans le cadre de la fixation des salaires minimaux, la qualification
et l'expérience professionnelles.*



Daniel Gay
Départ. assurances

Dès le 1^{er} janvier prochain, les employés titulaires d'une attestation fédérale de capacité agricole (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité agricole (CFC) bénéficieront d'un nouveau salaire minimal. Celui-ci se monte à 3600 fr. pour l'AFP et 4000 fr. dans le cas du CFC. Après 24 mois de travail dans l'entreprise, soit chez le même employeur et non pas seulement dans la branche, ces nouveaux salaires minimaux seront augmentés de 100 fr.

pour l'AFP et de 200 fr. pour le CFC. Le contrat-type modifié prévoit aussi une valorisation de l'expérience en introduisant une augmentation de 80 fr. au salaire dit «de base», soit celui applicable au personnel sans qualification particulière, après 24 mois de travail dans l'entreprise. En outre, en vertu de la clause d'indexation figurant dans le contrat-type actuel, ce salaire de base fait l'objet d'une augmentation de 24 fr. et passe de 3420 fr. en 2017 à

3444 fr. en 2018. Après deux ans de travail dans la société, le salaire minimal de l'employé non-qualifié se monte donc à 3524 fr. Le CTT révisé se limite à fixer des salaires minimaux selon le niveau de qualification et des adaptations en fonction de l'expérience acquise durant les 24 premiers mois d'activité dans l'entreprise. Au-delà, c'est l'employeur qui décide de la politique salariale qu'il souhaite appliquer.

Réactif malgré le climat



Claude Baehler
Président

2017, année de contrastes... Après un hiver et un printemps vécus sous les meilleurs auspices, les mises en place des cultures ont bénéficié de

conditions idéales. Mais le 28 avril, Dame Nature s'est déchaînée, déversant une vague de froid sans précédent sur nos régions. Par la suite, certains lieux ont cruellement souffert du sec, d'autres ont été plus régulièrement arrosés. Evidemment, les volumes des récoltes ont énormément variés d'une exploitation à l'autre. Par contre, grâce au savoir-faire et à la réactivité des agriculteurs, la qualité a été excellente dans toutes les branches de production.

Le chaos n'a pas semé le trouble que dans le ciel, certains marchés subissant les mêmes perturbations. Malgré une baisse de production importante de lait transformé par l'industrie, la loi de l'offre et de la demande n'a pas fonctionné. Les prix du lait sont restés catastrophiquement bas. Seule une maigre augmentation de 3 centimes, cet été, a permis de faire croire à la bonne volonté des acheteurs et transformateurs, dans une façon de procéder qui dénote la position dominante et arrogante des principaux distributeurs. Sur le marché des légumes, la mercuriale a toujours été au plus bas, bien que l'offre ait été raisonnable, l'homogénéité des produits parfaite et leur qualité irréprochable.

Pour couronner le tout, les événements politiques se sont calqués sur les montagnes russes climatiques, amenant là aussi leurs lots d'incompréhension et d'insécurité. Un manque de clairvoyance, d'engagement et d'information de chambres d'agriculture cantonales, principalement alémaniques, a conduit au rejet de la motion Léo Müller par les Chambres fédérales. Cette décision incompréhensible a ruiné les projets de retraite d'une majorité d'agriculteurs dont le 2^e pilier était constitué de leur patrimoine immobilier. Si, le 24 septembre, l'espoir était retrouvé avec le plébiscite du contre-projet pour la sécurité alimentaire, le retour de flammes a été quasi immédiat: le 1^{er} novembre, le Conseil fédéral publiait ses vues ultra-libérales pour la future politique agricole. Cette vision exécrationnelle ne fait que renforcer les incompréhensions entre travailleurs de la terre et politiciens semblant parfois déconnectés des réalités rurales. Que dire des projets de coupes budgétaires proposés chaque année par le Conseil fédéral alors que les exigences demandées aux agriculteurs sont toujours plus strictes? Notons qu'au niveau cantonal, les soutiens politiques en faveur du développement agricole sont nombreux et nous les en remercions. Malgré ces difficultés, les exploitants vaudois font preuve d'engagement et d'innovation. Certains marchés sont équilibrés et rémunérateurs (viande bovine, volaille, fruits et autres). De nouvelles productions, telles que la moutarde, les noisettes ou l'élevage d'oies montrent la réactivité, la créativité et l'innovation de l'agriculture suisse. Ces capacités d'adaptation des gens de la terre, même en période trouble, doivent demeurer au cœur de l'activité entrepreneuriale agricole. Une activité pour laquelle Prométerre et ses nombreux services se tiennent à disposition des agriculteurs vaudois.

La première bière 100% vaudoise est sortie de fût

C'est un breuvage inédit que Prométerre et Terre Vaudoise proposent de découvrir avec « La Vaudoiserie ». Un trio de bières confectionné à partir de matières premières cultivées uniquement dans le canton de Vaud.



Une Pale Ale fait partie de l'assortiment.

Un projet, cinq brasseurs, trois bières... Le tout donne « La Vaudoiserie », une initiative qui devrait séduire tous les amateurs de mousse désireux de consommer local. L'idée de proposer une bière composée de matières premières cultivées uniquement dans le canton de Vaud est née à la suite d'un voyage en Alsace, organisé par Prométerre en 2016. Ce périple avait pour but de susciter l'intérêt des agriculteurs vaudois pour les cultures de houblon et d'orge brassicole. Pari gagné ! Cinq brasseries vaudoises ont joué le jeu de pro-

duire et de commercialiser une édition limitée de bières fabriquées de matières premières (presque) uniquement vaudoises. S'il n'y a pas eu suffisamment de production locale de houblon pour satisfaire l'entier de la fabrication, le solde provient néanmoins de Suisse. Le malt, lui, est issu de la malterie de Bavois. Ce sont ainsi trois variétés de bières qui composent cette Vaudoiserie. La stout aux pruneaux est née de l'association entre la brasserie Docteur Gab's et la brasserie de l'improbable Katanishi & Co. La brasserie du Jorat s'est associée à celle de la Concorde pour créer une bière de type Oktoberfest. Quant à la brasserie de la Côte, c'est une Pale Ale élaborée à partir de jeune houblon de Grandcour qu'elle propose aux amateurs de chopes. Ces trois nectars sont en vente jusqu'au 31 décembre sur le stand de Terre Vaudoise au cœur du marché Bô Noël à Lausanne. A travers ce projet, Prométerre – par l'entremise de ProConseil et de Terre Vaudoise – souhaite soutenir les exploitations qui se diversifient et se lancent dans de nouvelles productions : l'aide à la création d'une filière et à la commercialisation font partie des prestations offertes par la vulgarisation agricole. (CR)

Stériliser les chats errants

Afin de régulariser la population de félins sans propriétaire, la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) subventionne les interventions demandées par les agriculteurs.



La SVPA fournit des trappes de capture.

Quelque 200 000 chats. C'est le nombre de félins qui vivraient à l'état sauvage, principalement dans les zones rurales, en Suisse. Pour éviter de laisser souffrir des animaux qui se trouvent souvent dans un état sanitaire déplorable et se reproduisent sans contrôle, la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) met à disposition des

agriculteurs des aides financières pour la castration (30 fr.) ou la stérilisation (60 fr.) des chats haret et des chats de ferme. Il suffit de s'annoncer à un vétérinaire qui pratiquera l'opération puis rendre directement contact avec la SVPA pour le règlement de la subvention. L'an passé, ce sont plus d'un millier de chats qui ont pu ainsi être opérés grâce à cette collaboration. Des trappes et des cages de transport peuvent être mises à disposition afin de faciliter la prise d'animaux peu sociables ou craintifs. Il est également possible de solliciter un service personnalisé auprès de la SVPA lorsque la population de chats haret est trop importante ou que la capture est impossible. Le secrétariat de la SVPA se tient à disposition des familles paysannes vaudoises au 021 784 80 00.

Commercialiser ses produits à la ferme implique le respect de règles



Genevieve Favre ProConseil

Si la vente directe représente un moyen efficace pour distribuer ses produits, elle doit toutefois respecter des normes et être annoncée au Canton. Petit rappel.



Tout n'est pas permis pour transformer et vendre à la ferme.

Les produits du terroir sont à la mode, les magasins et commerces qui les vendent aussi ! Voilà qui incite certaines familles paysannes à se lancer dans la transformation à la ferme et c'est tant mieux. Prométerre encourage d'ailleurs cet élan, via sa filiale ProConseil (et sa prestation « conseil en commercialisation ») et ses magasins « Terre Vaudoise ». Cette activité, qui permet de retrouver un lien privilégié avec les consommateurs, nécessite toutefois le respect de règles et de normes. Premièrement, toute personne qui fabrique, transforme, traite, entrepose, transporte, remet, importe ou exporte des denrées alimentaires est tenue d'annoncer son activité au Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires. Sur le site internet de ce service, il existe plusieurs documents à télécharger, notamment le formulaire d'annonce de l'activité et des tableaux utiles à l'autocontrôle.

En application du droit alimentaire, les inspecteurs et contrôleurs cantonaux des denrées alimentaires effectuent des visites à intervalles réguliers durant lesquelles ils vérifient les conditions d'hygiène, les locaux et le matériel. Ils examinent également la qualité des denrées et leur emballage, surveillent l'hygiène d'une personne et passent en revue la documentation d'autocontrôle. Si un exploitant souhaite vendre à la ferme, il doit informer la commune de son activité, seule compétente pour l'autorisation d'affichage sur le domaine public et pour fixer les heures d'ouverture des commerces et des établissements. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler

que tout projet de construction, transformation ou démolition hors de la zone à bâtir requiert entre autres, une autorisation du Service du développement territorial (SDT). ProConseil organise chaque année des cours d'une journée traitant de ces sujets. En 2018, « Laboratoire, hygiène et étiquetage » aura lieu le 26 avril, « Aménagement attractif de votre point de vente » le 16 mars et « Vendre mais à quel prix », le 13 mars. Les inscriptions peuvent s'effectuer directement sur le site

de Prométerre, rubrique Formation. Le Service de l'agriculture et de la viticulture a quant à lui lancé une patente cantonale en élaboration de produits fermiers. Cette formation, d'un jour hebdomadaire de cours sur deux ans, s'adresse à tous ceux qui ont un projet de transformation des produits de l'exploitation. Une séance d'information est organisée le 8 février à 19 h 30 à Grange-Verney. Contact : Thierry Gallandat, 021 557 98 98 ou par mail à : thierry.gallandat@vd.ch.

Diversifier les matières premières

Responsable de la marque et des magasins Terre Vaudoise, Suzanne Gabriel voit une évolution importante dans les produits que livrent les agriculteurs. Témoignage « Les producteurs qui travaillent avec Terre Vaudoise ont compris qu'il y a des règles qu'il faut appliquer obligatoirement. Nous n'acceptons plus de livraisons sans bulletin, ou comptant des produits dépourvus d'étiquette par exemple. La présentation est beaucoup plus soignée. En plus, nos producteurs font preuve d'idées pour utiliser leur pro-

duction de façon plus diversifiée et susciter la curiosité des consommateurs avec de nouvelles compositions. Mais il demeure encore un grand potentiel pour diversifier les matières premières : nous avons des demande des consommateurs pour des aliments comme le boulgour, le quinoa ou les pois-chiches. La bière vaudoise, que nous venons de lancer, marche extrêmement bien. Mais pour qu'elle devienne pérenne, il faut que des agriculteurs se lancent dans des cultures de malt et de houblon. » (CR)

Conseils en sécurité alimentaire

Se lancer dans la vente directe implique de nombreuses responsabilités. « Il appartient à chaque transformateur de garantir la chaîne du froid, de la production à la vente », avance Florence Gavin, conseillère en sécurité alimentaire à l'ARQHA, association à but non-lucratif basée à Moudon. Pour répondre aux exigences légales en matière d'hygiène alimentaire, l'exploitant doit disposer de locaux et d'installations de production irréprochables, disposant d'une ventilation suffisante, où l'ensemble des surfaces, portes et fenêtres comprises, peuvent être lavables afin d'éviter tout risque de contamination. L'accès aux locaux de production doit être limité au personnel travaillant sur l'exploitation. Comme pour le local de production, le transport des denrées ali-

mentaires est à effectuer dans des contenants en bon état, construits de manière à assurer une désinfection convenable. Le concept d'autocontrôle est une obligation. Il permet une traçabilité de la matière première jusqu'au consommateur, afin de maîtriser la marchandise « contaminée ou contenant un défaut » en cas de rappel. Le personnel est également tenu de respecter les règles de propretés spécifiques et définies par l'entreprise. « L'hygiène des mains, l'hygiène corporelle, des vêtements propres sont incontournables, détaille encore la conseillère. Il est du ressort de l'entreprise de mettre à disposition du personnel les ressources nécessaires (formation, vestiaires et toilettes) pour garantir la sécurité de ses produits. »

« Fidasol offre un service complet et personnalisé à ses clients »

Depuis plus de 25 ans, la fiduciaire des métiers de la terre met à disposition des exploitants vaudois des connaissances spécifiques pointues et, grâce à une collaboration avec les autres filiales, répond aux problématiques les plus complexes.



Veronique Douat est très attachée à la satisfaction des clients de Fidiasol.

Veronique Douat dirige Fidiasol d'une main de fer dans un gant de velours. Ingénieure agronome à la tête d'une équipe de 45 collaborateurs, elle dispose d'une bonne vision globale grâce à ses 20 ans d'expérience de conseillère d'entreprises agricoles. Sous son aile, la fiduciaire offre aux exploitants vaudois un service complet et personnalisé, et, grâce à l'approche pluridisciplinaire de tous les services de Prométerre, est en mesure de proposer des solutions aux situations les plus complexes. Interview.

De nouvelles fiduciaires s'aventurent sur le terrain de l'agro-fiduciaire. Pourquoi rester fidèle à Fidiasol ?

Notre organisation et notre expérience, notre approche interdisciplinaire grâce à l'association professionnelle, notre large palette de prestation, un excellent rapport qualité-prix et la proximité sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Quel sont les défis à venir ?

La transmission de son entreprise est une étape qui se prépare en raison des nombreux paramètres à régler : juridiques, fiscaux, successoraux, économiques ou choix du repreneur notamment. La problématique de la fiscalité des immeubles agricoles a rajouté un paramètre supplémentaire et pas des moindres ! A la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral de 2011, Fidiasol a mis les bouchées doubles et créé une équipe aux compétences multiples (juristes, conseillers en droit fiscal, conseillers de gestion) pour répondre aux mieux aux attentes de nos clients. Nous souhaitons également qu'ils puissent utiliser leur comptabilité comme un véritable outil de gestion et d'aide à la décision. Avec l'aide de nos comptables, formés pour expliquer et analyser de façon détaillée les résultats, ils peuvent prendre ensemble des décisions d'optimisations annuelles et identifier les points de progrès.

A nouvelle année, nouveau projet ? Afin de gagner en proximité, nous allons ouvrir des antennes à Moudon et à Yverdon.

Propos recueillis par Céline Rochat

Quelles sont les spécificités de Fidiasol ?

Fidiasol est une fiduciaire spécialisée dans l'agriculture depuis plus de 25 ans et certifiée ISO 9001. Elle a développé des prestations spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes de sa clientèle : soutien administratif et comptable à domicile, comptabilité agricole et analytique, conseil de gestion, déclaration d'impôt, défense fiscale, conseil fiscal et juridique. Pour satisfaire nos clients, nous proposons plusieurs logiciels comptables, accessibles via notre connexion à distance. Des démonstrations gratuites sont organisées, ainsi que des formations. Nous donnons également des cours de comptabilité à Changins.

Quels sont vos autres points forts ? La majorité de nos collaborateurs bénéficie d'une double formation agricole et comptable, qui leur permet de conjuguer les spécificités et contraintes des métiers de la terre avec les exigences comptables et fiscales. Nos employés suivent chaque année des cours de formation continue. D'autre part, être une

Quelles difficultés rencontrez-vous au quotidien dans la gestion d'un agro-fiduciaire ? Depuis mon arrivée, il y a 3 ans, je me suis attachée à donner une dynamique nouvelle à Fidiasol. Je suis très attentive à la satisfaction de notre clientèle et organise l'entreprise pour répondre au mieux à ses souhaits. Je suis fière d'être à la tête d'une société à taille humaine, qui s'appuie sur des valeurs fortes et composée d'une équipe motivée. Le monde du travail s'est cependant transformé : aujourd'hui, la tendance fait qu'on change d'employeur plusieurs fois au cours d'une carrière et Fidiasol ne fait pas exception à cette évolution. Cela ne péjore en rien la qualité que nous appliquons à nos affaires : lors de la transmission des dossiers, l'ancien comptable s'entretient avec son successeur et lui communique toutes les informations nécessaires à un suivi optimal.

Renseignements Fidiasol 021 614 24 28 fidiasol@prometerre.ch www.prometerre.ch/fidiasol

Espace-client

Pour simplifier la transmission des données avec sa clientèle, Fidiasol utilise l'espace-client mis à disposition gratuitement de tous les exploitants vaudois qui en font la demande. Plateforme sécurisée, elle permet de retrouver par exemple ses documents comptables et fiscaux. L'espace-client, accessible via le site internet www.prometerre.ch, est également utilisé par TerrEmploi, Sofia et l'Office de crédit.

De nouvelles exigences règlent les prêts agricoles



Christophe Carrard Office de crédit agri.

Des modifications de l'Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS) et de l'Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS) entraînent des changements dès le 1^{er} janvier. Bref tour d'horizon.

Entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la modification des deux Ordonnances sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS) et sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS) compte deux changements majeurs. Le principal a trait à la part des fonds propres nécessaires à la réalisation d'un projet, en cas d'octroi d'un prêt FIA (fond d'investissement agricole), excepté pour le FIA « aide initiale » : 15% du coût du projet sont désormais exigés de la part de l'exploitant. A ce titre, comptent notamment comme fonds propres (voir tableau) : l'épargne, les dons, les emprunts hypothécaires jusqu'au montant de la charge maximale (avant investissement), des avances sur héritage ou des avoirs de prévoyance du propriétaire. Les travaux personnels ne sont pas considérés comme tels. L'exploitant qui sollicite un prêt FIA dans le cas d'investissement supérieur à 500 000 fr. dans des bâtiments d'explo-

itation doit également présenter un programme d'exploitation contenant des renseignements sur l'utilité de l'investissement, l'orientation stratégique ainsi que l'évolution du domaine. Un même document doit être constitué pour toute demande d'octroi d'aide initiale. La durée maximale de remboursement des prêts FIA (hors aide initiale) passe à 18 ans. De nouvelles contributions sont créées pour ce qui touche aux places de lavage des pulvérisateurs et aux mesures de réduction de l'ammoniac. Contrairement à ce qui était prévu lors de la consultation, aucune hausse des exigences de formation n'a été adoptée.

Renseignements Office de crédit agricole 021 614 24 33 oca@prometerre.ch www.prometerre.ch/oca

Crédits d'investissement : Modifications OAS – OMAS au 01.01.2018

Modifications	Détails
Programme d'exploitation (A établir pour toute demande avec octroi d'aide initiale et pour les investissements supérieurs à 500 000 fr. dans des bâtiments d'exploitation (hors logement))	<ul style="list-style-type: none"> utilité de l'investissement orientation stratégique évolution de l'exploitation
15% de fonds propres (délai transitoire au 01.01.2020 pour les demandes déjà déposées)	<ol style="list-style-type: none"> Montant de l'épargne Dons à titre bénévole de personnes ou institutions qui n'ont pas de participations à l'ouvrage, pour autant qu'un accord écrit soit présenté (y compris intervention de l'Aide Suisse aux Montagnards ainsi que d'autres subventions non remboursables) Emprunt (1^{er} rang) jusqu'au montant de la charge maximale (avant investissement) pour les immeubles agricoles Avances sur héritage qui sont contraignantes (non remboursables) et qui peuvent être utilisées (aucune reconnaissance de dette y relative) Avoirs de prévoyance du propriétaire, papiers-valeurs, immeubles privés et autres avoirs pour autant qu'ils puissent être convertis en argent liquide ou mis en gage et utilisés pour le financement Les emprunts postposés, non dénonçables, sans remboursement et sans rémunération durant toute la durée du ou des prêts et cautionnement OCA
Délai de remboursement FIA (hors aide initiale) : 18 ans	
Compétence cantonale : 500 000 fr. Abrogation de la condition sur le prix de reprise de l'exploitation	
Montants minimums de prêt	Mesures individuelles : 20 000 fr. Mesures collectives : 30 000 fr.
Nouvelles mesures (contributions) : maximum 25% du coût ou 50 000 fr. par exploitation	Places de lavage/remplissage pulvérisateurs ; mesures de réduction de l'ammoniac

Plan de gestion du sanglier

Face à l'explosion des dégâts causés par le sanglier, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a adopté un nouveau Plan de gestion du sanglier, en étroite collaboration avec Prométerre et les chasseurs. De nouvelles mesures de régulation et des règles spécifiques de chasse au sanglier sont instaurées pour réduire les dommages. Le renforcement de la lutte contre cette espèce très domageable pour l'agriculture se justifie

par la forte croissance des effectifs et par l'extension de l'aire de répartition de l'espèce, constatée aussi bien sur le territoire vaudois que dans les cantons riverains. Le plan de gestion 2017-2021 s'appuie sur trois piliers : la prévention des dégâts (obligation et subventionnement de la pose de clôtures dans les zones à risques), la régulation des effectifs (périodes de chasse allongées et surveillants de la faune) et l'indemnisation des dégâts. (CHA)

Grandes cultures

Le 14 juin 2018, ProConseil, en collaboration avec le SAVI, donne rendez-vous aux agriculteurs vaudois pour sa journée « grandes cultures ». Sur les essais menés chez Christian Fuchs, à Pampligny, les conseillers présenteront des solutions pour diminuer l'usage de produits phytosanitaires sur les cultures de printemps, ainsi que l'impose la Confédération via son plan d'action visant à la réduction des produits phytosanitaires adopté le 6 septembre. (CR)

Prométerre à Swiss Expo

Du mercredi 10 au samedi 13 janvier 2018, Prométerre rejoint Beaulieu, à Lausanne, pour une nouvelle édition de Swiss Expo. Le stand de Prométerre (Halle 11) accueillera pour la première fois les experts de l'Office de crédit agricole afin de permettre aux exploitants d'aborder les types de crédits et de contributions envisageables en fonction d'un projet. Fidiasol présentera ses services permettant de simplifier l'organisation et la gestion d'une exploitation au quotidien, comme

le soutien administratif et comptable à domicile ou l'établissement des déclarations d'impôt. Des conseillers en droit fiscal seront également présents. ProConseil s'arrêtera sur le tableau de bord de la production laitière, outil pratique et efficace, qui permet de visualiser les résultats techniques d'un troupeau, ainsi que les chiffres-clés économiques. Les conseillers du Département assurances et le personnel de TerrEmploi seront également à disposition des visiteurs. (CR)

Recensement

Cette année, le recensement et le géoréférencement auront lieu simultanément, dès le 15 janvier via Acorda. Un courrier envoyé début janvier informera des nouveautés et des délais. Les agriculteurs souhaitant effectuer le recensement avec un conseiller peuvent s'inscrire auprès des secrétariats de ProConseil dès le 3 janvier (Lausanne, 021 614 24 30 ; Yverdon, 024 423 44 88 ; Moudon, 021 905 95 69). (LR)

Nouveau gérant

Le 1^{er} janvier prochain, Sébastien Chenuz deviendra gérant de l'Office de crédit agricole (OCA) et directeur de Sofia. Agé de 43 ans, il est titulaire d'un diplôme d'expert-comptable et d'une licence universitaire en sciences économiques et gestion. Il a occupé différentes fonctions au sein des administrations cantonale et communale. Pour assurer la transition, Philippe Rossy collaborera au sein de l'OCA jusqu'au 31 mars, puis prendra une retraite méritée. (LT)

Montants limites

En raison d'une inflation proche de zéro, le Conseil Fédéral n'a pas modifié les montants limites en prévoyance professionnelle (LPP) pour 2018. La déduction de coordination à appliquer au salaire d'un salarié reste donc à 24 675 fr. par an (2056.25 fr. par mois), le salaire minimum pour être assuré en LPP demeurant quant à lui à 21 150 fr. par an (1762.50 fr. par mois). (NG)

Dès 2018, la FRPP deviendra la FRP

Dès le 1^{er} janvier 2018, le nom de la « Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité », non complet de la FRPP, subit une cure d'amaigrissement pour devenir « Fondation rurale de prévoyance ». Cette opération demeure bien entendu sans effet pour les employeurs, assurés et rentiers de la Fondation, les coordonnées de contact de la Fondation restant également inchangées. Ainsi et comme depuis 1985, les

collaborateurs de la (future) FRP se tiennent à disposition des exploitants vaudois pour offrir une solution de prévoyance professionnelle adaptée aux spécificités du monde agricole, que ce soit en termes de prévoyance professionnelle facultative des chefs d'exploitation, des membres de leur famille ou des salariés. Renseignements : 021 966 99 85, frp@prometerre.ch ou www.prometerre.ch/frp (NG)

2016, une année agricole plutôt réjouissante sur le plan des résultats économiques



Difficile sur le plan météorologique, l'année 2016 aura plutôt déçu en bien à l'heure de boucler les comptabilités. Les revenus agricoles par exploitation étaient en légère hausse, avec même un certain rattrapage en rapport aux salaires comparables des autres secteurs d'activité. Après une année 2015 décevante, de meilleurs résultats économiques étaient nécessaires, permettant surtout de réinvestir dans l'entreprise. Il n'y a toutefois pas de quoi mettre de côté des réserves à la hauteur des menaces que fait planer l'évolution de la politique agricole.

Fidèle à sa fonction d'arrêt sur image analysant la santé économique de l'agriculture vaudoise, l'observatoire des résultats comptables et des données structurelles mis sur pied il y a maintenant 12 ans par Prométerre permet de rendre compte, comparativement à la situation nationale, des principaux indicateurs de l'économie agricole vaudoise. L'échantillon comptable 2016 englobe 873 exploitations vaudoises, ce qui constitue un groupe considéré statistiquement comme significatif pour une analyse fiable au plan cantonal (24% des 3618 exploitations recensées dans le canton). Au plan national, les résultats suisses sont issus du dépouillement centralisé des données comptables publié par Agroscope; ils sont basés sur un échantillon national aléatoire composé des comptabilités financières ou fiscales de 2094 exploitations réparties dans toute la Suisse.

Gestion d'entreprise: année 2016 encourageante

Les principaux résultats de 2016 pour l'ensemble des exploitations vaudoises sont meilleurs qu'en 2015, mais moins bons qu'en 2014 s'agissant des recettes de la production. La prestation brute moyenne s'améliore, y compris les paiements directs par exploitation, quoique de manière très faible en production végétale. La réduction des charges est en progrès constant, sauf en ce qui concerne les frais de personnel (+7,7%). Le différentiel positif qui découle de cette évolution concomitante des recettes et des charges engendre une amélioration de 6,8% du revenu agricole moyen par exploitation par rapport à 2015 où il avait chuté de 5% (+1,5% depuis 2014).

Après un léger recul en 2015 (-2,1%), l'augmentation des paiements directs constatée en 2014 avec la nouvelle PA s'est stabilisée en 2016 (+1,7% depuis 2014). Les coûts par unité de surface (7694 fr./ha) sont en diminution en 2016, tant par rapport à 2014 (7828 fr./ha) qu'à 2015 (7959 fr./ha), ce qui tend à montrer une gestion optimisée des agents de production par les agriculteurs, ces coûts restant d'ailleurs toujours moins élevés sur Vaud, par ha SAU, qu'en moyenne suisse (9993 fr./ha). La taille supérieure des domaines, plus souvent gérés à titre principal, favorise les économies d'échelle, le professionnalisme et une meilleure rentabilité

des investissements, et, par voie de conséquence, une meilleure compétitivité.

Revenu du travail par personne amélioré en plaine...

La comparaison pluriannuelle des résultats par région de production (plaine – collines – montagne) montre une stabilisation, légèrement à la hausse, du revenu du travail par unité de travail familiale (UTAF) en région de montagne: 52 333 fr./UTAF; +0,9% par rapport à la moyenne pondérée 2014-2016. Cette stabilité se mue presque en stagnation pour les exploitations de la zone des collines: 58 160 fr./UTAF; -1,3% par rapport à la moyenne pondérée 2014-2016. Enfin, une évolution plus positive est constatée en région de plaine: 66 300 fr./UTAF; +9,7% par rapport à la moyenne pondérée 2014-2016. Ces valeurs, ramenées à des revenus mensuels sur 13 mois ne correspondent toutefois qu'à des salaires par unité de travail de 5100 fr. en plaine, 4475 fr. sur les collines et 4025 fr. en montagne, alors même que les fonds propres investis par les exploitants ne sont plus rémunérés du tout, les taux d'intérêt étant nuls en regard de la situation des marchés financiers.

... mais encore loin du compte des autres secteurs

En proportion du revenu comparable des autres secteurs d'activité dans chacune des régions considérées, le revenu du travail par UTAF des exploitations vaudoises représente 89% en région de plaine (2014: 80%; 2015: 76%), 84% en zone des collines (2014: 85%; 2015: 86%) et 80% en région de montagne (2014: 85%; 2015: 72%). Cette situation constitue une amélioration réjouissante en plaine, bien qu'encore hors d'atteinte d'une rémunération paritaire du travail par rapport aux revenus comparables des autres secteurs d'activité, voire en comparaison de ceux d'autres indépendants. Malgré l'amélioration constatée en montagne en 2014 avec l'arrivée de la PA 2014-2017, la stabilisation du revenu du travail agricole autour de 80 à 85% des salaires comparables dans les régions les moins favorisées sur les plans climatique et topographique, mais aussi territorialement (zones rurales), reste encore très éloignée de la notion d'«équitable» dans la composante sociologique de la politique agricole.

Comparaison des résultats comptables suisses et vaudois 2014-2016 (toutes les régions)

Toutes les régions	Résultats CH (dépouillement centralisé)			Résultats VD (analyse Fidasol)		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
NB d'exploitations de l'échantillon	2 395	2 198	2 094	848	891	873
SAU	22.62	24.91	25.34	34.06	32.95	33.94
Surface en fermage	10.41	*	*	19.09	18.92	19.88
Actif total	983 810	958 207	978 773	957 725	967 315	978 125
Capitaux propres de l'exploitation	490 341	488 600	498 695	550 631	564 173	561 707
Prestation brute totale	289 097	311 810	317 489	341 328	333 229	336 960
dont paiements directs	65 018	69 537	70 763	89 013	87 120	90 489
Coût réels	221 291	250 430	253 214	266 613	262 256	261 138
Revenu agricole	67 806	61 380	64 275	74 715	70 973	75 822
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	3 580	0	0	4 020	0	0
Revenu du travail	64 226	61 380	64 275	70 695	70 973	75 822
Unités de main-d'œuvre familiale (UTAF/expl.)	1.22	1.38	1.36	1.19	1.27	1.20
Revenu du travail par UTA familiale	52 835	44 554	47 204	59 408	55 884	63 185
Région de plaine						
Prestation brute totale	353 274	412 486	423 243	348 583	347 917	349 564
dont paiements directs	58 130	63 475	64 592	80 016	80 013	83 128
Coût réels	275 174	337 752	343 320	274 567	276 006	272 656
Revenu agricole	78 100	74 734	79 923	74 016	71 911	76 908
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	4 118	0	0	5 191	0	0
Revenu du travail	73 982	74 734	79 923	68 825	71 911	76 908
Unités de main-d'œuvre familiale (UTAF/expl.)	1.16	1.37	1.33	1.16	1.28	1.16
Revenu du travail par UTA familiale	63 586	54 658	60 142	59 332	56 180	66 300
Salaires comparables 2014/2016: 74 279	86%	74%	81%	80%	76%	89%
Région des collines						
Prestation brute totale	273 590	269 597	274 148	332 988	310 238	319 888
dont paiements directs	62 726	65 179	66 133	106 552	100 344	105 517
Coût réels	208 271	215 969	219 464	255 857	237 702	246 607
Revenu agricole	65 319	53 628	54 684	77 131	72 536	73 281
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	3 289	0	0	4 827	0	0
Revenu du travail	62 030	53 628	54 684	72 304	72 536	73 281
Unités de main-d'œuvre familiale (UTAF/expl.)	1.20	1.35	1.35	1.22	1.22	1.26
Revenu du travail par UTA familiale	51 503	39 663	40 533	59 266	59 456	58 160
Salaires comparables 2014/2016: 69 403	74%	57%	58%	85%	86%	84%
Région de montagne						
Prestation brute totale	198 094	209 636	209 627	292 584	262 346	268 379
dont paiements directs	78 748	81 886	83 454	128 011	116 461	117 205
Coût réels	144 886	159 877	158 472	217 986	203 057	195 636
Revenu agricole	53 208	49 759	51 155	74 598	59 289	72 743
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	2 976	0	0	3 373	0	0
Revenu du travail	50 232	49 759	51 155	71 225	59 289	72 743
Unités de main-d'œuvre familiale (UTAF/expl.)	1.31	1.41	1.42	1.27	1.26	1.39
Revenu du travail par UTA familiale	38 246	35 166	36 070	56 082	47 055	52 333
Salaires comparables 2014/2016: 65 763	58%	53%	55%	85%	72%	80%

* données non fournies par Agroscope. Sources: Fidasol SA (comptabilités Agro-Twin/stat. régionale) – Agroscope (dépouillement centralisé)



Toute l'équipe de Terre Vaudoise vous souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Que 2018 soit synonyme de réussite personnelle et professionnelle dans tous vos projets.

Nous tenons à remercier vivement les familles paysannes vaudoises pour la confiance témoignée depuis de nombreuses années ainsi que pour la qualité des produits élaborés.

Grâce à vous, des produits sains, locaux et de saison sont proposés chaque jour à une clientèle urbaine et campagnarde.

